

MERCREDI

9
FÉVRIER
1944
84^e ANNÉE
N° 12

Journal du Lot

80 c. ORGANE DÉPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT †
(1868-1942)

Les Sports

FOOT-BALL ASSOCIATION CHAMPIONNAT DES PYRENEES

Dimanche prochain, 13 février, l'équipe première du Stade se déplacera à Lectoure, pour y disputer un match comptant pour le championnat des Pyrénées Promotion d'honneur. Cahors essaiera de rééditer son succès du match aller (8-2) et les amis du foot-ball sont conviés à venir encourager leurs joueurs.

Dimanche dernier, les nombreux spectateurs qui restèrent après le match de rugby, pour voir évoluer l'équipe des Juniors contre celle de Boissières, ont pu constater que quelques joueurs cadurciens, n'avaient, toutes proportions gardées, rien à envier de leurs aînés. Disposant aisément avec leur jeu de passes courtes et précises d'adversaires autrement athlétiques, mais plus primitifs, ils concrétisèrent leur nette supériorité par 6 buts, malgré le brio du jeune goal stadijste qui gardait, à l'occasion, les buts de Boissières.

Déplacement de Lectoure Dimanche 13 courant

Les sportifs et amis du foot-ball qui désirent accompagner l'équipe sont priés de se faire inscrire de suite, soit chez M. Bousquet, rue Foch, ou chez M. Vialla, 3, Quai Champollion. Départ en autocar à 8 h.

A PRUDHOMAT

L'A.S.P. recevait dimanche 6 février sur son terrain de Vayssière la redoutable équipe d'Aynac. Cette dernière triompha nettement, les nôtres sauvant juste l'honneur. Et la fin fut sifflée sur le score de 7 buts contre 1.

CHAMBRE DES METIERS

Carbure de calcium. — Le B.A.M. du Lot invite les artisans : 1° qui ont épuisé leur consommation de 60 0/0 accordée en franchise par leurs fournisseurs et qui ont des besoins supérieurs à ces 60 0/0 ; 2° qui ont des raisons majeures (un établissement après 1942, achat d'un poste de soudure après 1942, prisonnier rapatrié après 1942) et ne peuvent fournir de références 1942, de faire parvenir d'urgence leurs demandes au B.A.M. du Lot à Cahors, 22, quai Regourd.

Conformément aux ordres du répartiteur, il ne sera pas fait de répartition automatique, mais le carbure sera accordé sur demande dans la mesure du contingent qui est attribué au département.

Demandes d'attributions exceptionnelles. — Le Service Central Artisanal des Métiers rappelle aux artisans qu'il doit être répondu à toutes les questions posées lors de l'établissement d'une demande d'attribution exceptionnelle. Notamment : numéro du registre des Métiers, profession, adresse, date, etc. et se conformer aux demandes de pièces justificatives. Les demandes ne remplissant pas toutes les conditions requises seront refusées.

DESINTOXICATION DE LA FRANCE

C'est un fait : en France, l'alcool tue moins. Par la voix de son délégué général, en effet, la Ligue contre l'alcoolisme nous apprend, par exemple, que le nombre des aliénés dans le département de la Seine a régressé de 22.000 en 1940 à 15.251 en 1943. Dans le même ordre d'idées, la diminution des alcooliques internés entre 1939 et 1942 est de l'ordre de 87 0/0 à Paris et de 76 0/0 en moyenne pour l'ensemble de la France, ce même chiffre étant aussi celui de la diminution des cirrhotiques, des psychoses alcooliques, des troubles aigus dus à l'alcoolisme, etc.

Ainsi, par la force des choses, la France, qui était réputée une des nations les plus alcooliques de l'univers, s'est partiellement désintoxiquée en trois ans. Le plus dur chemin est fait...

Prix du sucre

Les prix de vente limites du sucre sont fixés comme suit, durant le mois de février 1944, dans le département du Lot :

Sucre cristallisé : détail, 13 fr. 30 le kg.
Sucre raffiné : détail, 15 fr. 80 le kg.
Sucre cristallisé aggloméré : détail, 15 fr. 40 le kg.

Engrais horticoles

Le G.I.R.P.I.A. du Lot communique :
Pour éviter le renouvellement des cartes de jardinage, la carte délivrée pour la campagne 1942-43 sera maintenue en 1944, après validation par la Mairie qui l'a délivrée. Les engrais horticoles seront livrés aux ayants droit contre remise du ticket SK.

La collecte des tickets pourra commencer dès validation, chaque détenteur de carte de jardinage ayant la facilité de se faire inscrire auprès du distributeur négociant de son choix. Ce dernier devra vérifier, au moment de l'inscription, que les cartes de jardinage aient bien été validées pour 1944.

L'inscription et la collecte des tickets devra être terminée le 15 février, dernier délai. Les tickets ainsi collectés seront collés sur des imprimés réglementaires fournis par le G.P.N.E. Les stockistes regrouperont les feuilles de tickets et les adresseront au G.I.R.P.I.A., pour le 25 février, dernier délai.

LES DURES LOIS DE LA GUERRE

Une nouvelle loi précise et accentue les conditions du service du travail. Elle stipule que les personnes du sexe masculin et celles du sexe féminin qui n'ont pas d'enfant sont susceptibles, celles-ci de 18 à 45 ans, celles-là de 16 à 60 ans, d'être assujetties à certains travaux dans l'intérêt de la nation. En outre, elle fixe uniformément à quarante-huit heures la durée minimum du travail hebdomadaire.

Ces mesures, certes, ne seront pas accueillies sans déplaisir, car, malgré les avertissements que nous avaient prodigués le Maréchal, nous nous étions faits à l'idée de pouvoir assister en spectateurs à l'immense incendie dans lequel, selon l'expression de M. Philippe Henriot, « le monde entier flambe comme une torche », et nous avions pris nos petites dispositions pour que ce rôle choisi par nous fût aussi confortable que possible.

Mais la guerre — la « guerre totale » — surtout — a ses exigences. Partout le monde bande ses muscles, mobilise toutes ses ressources. « Evidemment, nous dit le secrétaire d'Etat à l'Information et à la Propagande, ça ne ressemble en rien à une partie de plaisir ; mais, enfin, c'est la dure loi du temps présent. Il fallait être insensés pour croire que nous y échapperions seuls. »

Voilà, d'ailleurs, ce qui se passe en Italie du Sud et en Afrique du Nord. En Italie « libérée », le premier soin des Américains, des Anglais et des Soviétiques a été d'expédier, par milliers, les Italiens travailler dans les usines de leurs pays respectifs.

En Algérie, la mobilisation des femmes n'est-elle pas en cours ? Des Français n'ont-ils pas été enrôlés de force dans les armées anglo-américaines ? La classe 1945 n'a-t-elle pas été appelée par M. Le Troquer ? Le Comité de Libération n'a-t-il pas pris une ordonnance permettant la réquisition des exploitants et de la main-d'œuvre agricoles ?

Et que dire de la loi d'écran qui tient sous le joug les masses russes ? Si ces considérations ne sont pas, néanmoins, pour nous rendre aimables les nouvelles obligations qui nous sont imposées, elles doivent, cependant, nous porter à accepter celles-ci avec générosité, d'autant plus qu'il s'agit de saisir une dernière chance qui s'offre à la France de « gagner », par sa contribution à la paix européenne, sa place devant les autres peuples autrement qu'en vaincue, ainsi que le fait remarquer M. Philippe Henriot.

« Alors que tant de milliers d'hommes tombent sur les champs de bataille, on ne nous demande, à nous, que du travail. » Est-ce trop dur ? Non, n'est-ce pas ? Aussi, pendant que d'autres paient l'impôt du sang, ne nous refusons-nous pas à payer l'impôt-travail.

INFORMATIONS

La répression du banditisme

A Montauban le meurtrier de l'agent Bouissou a été arrêté samedi matin à Montauban.

A Brive, l'auteur de plusieurs coups de main aux environs de Brive a été arrêté à Malemort, par la police judiciaire de Limoges et les forces de police locale.

A la suite de nombreux vols et attaques à main armée commis dans la région de Condom (Gers) et dans les Landes, cinq arrestations ont été opérées et un important matériel d'armement saisi.

L'Argentine rompt ses relations diplomatiques

On annonce officiellement que l'Argentine a décidé de rompre les relations diplomatiques avec la France, la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie. Les représentants de ces pays ont reçu leurs passeports.

L'aviation américaine contre Toulon

Par deux fois, les aviateurs américains ont attaqué, vendredi, la ville de Toulon, déjà éprouvée au cours d'un précédent raid.

La nouvelle attaque a causé d'importants dégâts à divers immeubles. On compte 18 morts et 70 blessés.

La région parisienne a été de nouveau bombardée

La région parisienne a été de nouveau survolée samedi matin par des formations de bombardiers anglo-américains. Une commune du sud-ouest a été atteinte par de nombreuses bombes qui ont provoqué des incendies.

PALAIS DES FETES

Mercredi 9, jeudi 10, samedi 12 février, soirée 21 h. Dimanche 13, deux matinées : 1^{re} 14 h. ; 2^e 16 h. 30, soirée 21 h., MADAME SANS-GENE, avec un bon Complément et France Actualités.

Chronique du Lot

DES REFUGIES DE MARSEILLE DANS LE LOT

Depuis que le gouvernement a décidé de procéder dans les zones côtières de la Méditerranée à l'évacuation des personnes qui ne sont pas dans l'obligation d'y demeurer (mères de famille, enfants, vieillards et toutes personnes qui ne se trouvent pas retenues par le travail, etc.), un sentiment d'émotion s'est propagé à travers les zones où l'on se sent encore à l'abri des malheurs provoqués par les événements de guerre, avec le désir de donner une entraide fraternelle à nos compatriotes éprouvés.

On sait que le gouvernement — qui s'efforce de régler cet exode dans les conditions les moins défavorables possibles — a désigné un certain nombre de départements de l'intérieur dont chacun doit accueillir les réfugiés de tel ou tel département évacué. Le Lot n'est pas sur la liste de ces départements d'accueil, pour le moment du moins. Pourtant, des centres d'évacuation ont déjà été créés qui prennent des dispositions préparatoires. D'autre part, dans les villes qui doivent être évacuées, des départs préventifs ont eu lieu, précédant les exodes officiellement organisés.

C'est ainsi que des évacuations d'enfants ont eu lieu de Marseille et que, parmi eux, un certain nombre ont été dirigés sur le Lot, après entente avec le Service des réfugiés que préside M. le Préfet et que dirige avec autant d'activité que de dévouement M. Layssac.

Le premier convoi est arrivé dans de bonnes conditions la semaine dernière. Il était composé de 80 enfants accompagnés d'infirmières. Ces petits évacués ont été reçus à l'établissement des Dames Noires — infatigables ouvrières de charité — où un repas réconfortant leur a été servi, après quoi ils ont été répartis dans les centres ruraux de Douelle, Parnac, Catus, Lavercaillère, Crayssac et Assier.

De la même région d'autres convois sont attendus. Le 8 doivent arriver 150 enfants et deux jours après 50 mamans avec un, deux ou trois enfants. En plus, dans le courant du même mois, on se prépare à accueillir 600 enfants et 500 mères de famille avec leurs enfants.

Ces réceptions et ces répartitions ont été préparées par le Service des réfugiés de la Préfecture. Mais ce que nous tenons à dire c'est que sa difficile tâche a été grandement facilitée par l'esprit de généreuse fraternité qui s'est manifesté à cette occasion parmi nos concitoyens ruraux du Lot.

En effet, en prévision de ces événements, le Service des réfugiés s'était adressé aux habitants de nos communes rurales, leur demandant s'ils voudraient bien accueillir chez eux les éventuels réfugiés qu'on pourrait être amené à recevoir. Il ne s'agissait pas, bien entendu, de leur leur imposer. C'est à leur cœur que l'on s'adressait, à leur sentiment de pitié pour ces infortunes et de solidarité nationale pour ces Français malheureux. C'est avec leur cœur que nos campagnards ont répondu, offrant librement refuge et accueil aux évacués.

Dès la première enquête, les réponses sont arrivées d'après lesquelles plus de 3.000 réfugiés pourront être placés dans nos foyers ruraux où ils seront reçus bénévolement et gratuitement.

Nous n'avons pas à féliciter nos concitoyens d'un mouvement qui leur fait honneur, mais nous avons tenu à le souligner comme une preuve réconfortante que le sentiment de solidarité nationale est toujours vivant dans les cœurs français.

En peu de mots...

● On a arrêté à Rouen trois sapeurs-pompiers dont le poste de garde était situé près de la gare de Rouen-Orléans qui visitaient, la nuit, les wagons de marchandises et dérobaient des colis.

● Un complot pour l'assassinat de M. Joseph Darnand, secrétaire général au maintien de l'ordre, et de plusieurs de ses collaborateurs, a été découvert par la police. Les conjurés ont été arrêtés et ont fait des aveux.

● Une épée d'honneur a été remise à l'ambassadeur Scapini par les représentants des Associations d'anciens combattants et des prisonniers de guerre libérés. La grande médaille de la Ville de Paris a été également remise à M. Scapini.

Les membres des Associations de pêche verseront 25 fr. par an

Le taux de la taxe versée par les membres des Associations de pêche et de pisciculture pour la surveillance et la mise en valeur du domaine piscicole national est porté de 10 à 25 fr. par an.

RATION DE VIANDE DE FÉVRIER

Les rations de viande pour le mois de février 1944 sont fixées par personne et par mois :

Consommateurs ordinaires. — 480 grammes pour les consommateurs détenteurs des feuilles de viande des types U et M ; 360 gr. pour les consommateurs titulaires des feuilles de viande du type R.

A cet effet, seront seuls valables les tickets suivants de la feuille de viande titre 1388 U et 1387 M (tickets chiffres imprimés de couleur rouge ou bistre). Les tickets chiffres numérotés M1 ou U1 à M12 ou U12 inclus.

Titre 1386 R (tickets chiffres imprimés de couleur violette). Les tickets chiffres numérotés R1 à R12 inclus.

Tous les autres tickets lettres ou chiffres sont sans valeur.

Consommateurs J3. — La ration supplémentaire de viande aux consommateurs de la catégorie J3 est fixée à 360 gr. pour le mois. Elle leur sera délivrée en échange des tickets DH, DG, DI, DJ de la feuille de denrées diverses du mois de février 1944 portant l'indication J3 dans l'angle inférieur gauche, chacun de ces tickets ayant une valeur de 90 gr.

Travailleurs de force 1^{re} catégorie. — La ration supplémentaire de viande aux consommateurs se livrant aux travaux de force de la 1^{re} catégorie est fixée à 450 gr. pour le mois.

Travailleurs de force 2^e catégorie. — La ration supplémentaire de viande aux consommateurs se livrant aux travaux de force de la 2^e catégorie est fixée à 900 gr. pour le mois. Les rations seront délivrées contre remise de tickets supplémentaires de viande pour « Travailleurs de Force » du mois de février 1944 qui porte le chiffre 90 à raison d'un poids en grammes correspondant à ce chiffre.

PATES ALIMENTAIRES

Il est alloué pour le mois de février, à chaque consommateur des catégories autres que la catégorie C, une ration de 250 gr. de pâtes alimentaires. Cette ration, dont la distribution pourra s'effectuer immédiatement sera délivrée contre remise du ticket DZ de la feuille de denrées diverses du mois de février, accompagné du coupon n° 77 de la carte départementale, sans distinction de couleur.

Renouvellement des cartes professionnelles pour 1944

Le Bureau départemental a l'avantage de faire savoir aux intéressés qu'à l'exception des cartes DD qui seront validées par les soins du C.O. C.E.A.L., le renouvellement des cartes professionnelles pour 1944 sera effectué gratuitement. Les intéressés doivent cependant faire parvenir leurs cartes professionnelles à notre Bureau, rue Emile-Zola, aux fins d'apposition de la vignette 1944, avant le 29 février 1944, dernier délai.

Piaques-vignettes pour vélos

Les timbres-vignettes pour vélocipèdes au millésime 1944 dont le prix a été fixé à 40 fr. par l'arrêté ministériel du 26 janvier sont maintenant en vente dans tous les dépôts habituels.

Les propriétaires de bicyclettes sont invités à se mettre rapidement en règle. A cet effet, un délai de tolérance leur est accordé jusqu'au 1^{er} mars ; mais après cette date, ils s'exposeraient à des procès-verbaux s'ils ne pouvaient présenter la vignette réglementaire.

Les déclarations tardives de la récolte de vin 1943

A titre exceptionnel pour la campagne 1943-44, les viticulteurs sont autorisés à souscrire des déclarations tardives de récolte ou à rectifier leurs déclarations inexactes dans un délai de 30 jours à compter de la promulgation de la présente loi. Aucune pénalité ne sera appliquée à ceux qui, spontanément, auront régularisé leur situation dans le délai prescrit.

Médaille d'honneur des Contributions indirectes

La médaille d'honneur des Contributions indirectes avec diplôme a été décernée à M. Tournié, entrepreneur des tabacs à Figeac. Nos félicitations.

Gendarmerie

M. Magné, chef de brigade de la gendarmerie à St-Géry, est nommé à Limogne. Il est remplacé par M. Royran, gendarme à Cahors, nommé maréchal des logis chef.

Justice de paix

M. Sindou, juge de paix d'Eymet, Issigues et Sigoulès (Dordogne), est nommé juge de paix de Gramat, Livernon et Lacapelle-Marival (Lot), sur sa demande en remplacement de M. Montenot.

La nature aide le foie

Des plantes et du sel Vichy-Etat réunis dans la tisane Vichyfloze : voilà ce que la nature vous donne pour activer votre foie paresseux. Prenez cette agréable infusion le soir après dîner. Vous constaterez que Vichyfloze fait couler la bile, Vichyfloze fait digérer, 11 fr., 90 ttes phies. Visa 246 P. 6573.

CAHORS

Chantiers de Jeunesse

Aux termes d'un arrêté du ministre du Travail, en date du 5 février 1944, les citoyens français nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 1924 sont convoqués à partir du 15 février prochain dans les groupements des Chantiers de la jeunesse. Ces groupements de travail seront affectés à des travaux en France.

Les dates d'incorporation sont les suivantes : Jeunes gens nés en 1924 : entre le 1^{er} et le 15 janvier, le 15 février prochain ; du 15 au 31 janvier, le 16 ; du 1^{er} au 15 février, le 17 ; du 15 au 29 février, le 18 ; du 1^{er} au 15 mars, le 19 ; du 15 au 31 mars, le 20 ; du 1^{er} au 15 avril, le 21 ; du 15 au 30 avril, le 22 ; du 1^{er} au 15 mai, le 23 ; du 15 au 31 mai, le 24. Ces dates feront l'objet de précisions complémentaires à paraître dans la presse locale.

Le Lot fait partie du groupement 36 à Ste-Livrade (Lot-et-Garonne).

GALA

du SECOURS NATIONAL

Par dérogation du couvre-feu, une autorisation ayant été accordée au Secours National, la soirée de vendredi aura lieu à 20 h. 45 très précises, les spectateurs devant être rentrés chez eux avant 1 heure du matin.

Le billet devra être soigneusement conservé, car il tiendra lieu de laissez-passer.

Le couvre-feu de 23 h. à 5 h. du matin est étendu à toute la région de Toulouse

A la suite des attentats répétés commis dans la région, ces derniers temps, il a été décidé d'étendre à tout la région de Toulouse le couvre-feu de 23 h. à 5 h. du matin déjà en application dans un certain nombre de villes.

Cette mesure est entrée en vigueur le lundi 7 février à 23 h. Les établissements publics devront être fermés, dans toute la région, à 22 h. 30 au plus tard.

Aux bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés

Il est rappelé que les bénéficiaires de la loi des vieux travailleurs qui perçoivent la majoration de 1.000 fr. par an pour un conjoint à charge doivent fournir une fois par an seulement — et non pas chaque trimestre — le certificat de vie du conjoint.

Ce certificat doit être établi et adressé entre le 1^{er} et le 10 mars, à l'organisme payeur (Service régional des Assurances sociales ou Caisse Vieillesse d'Assurances sociales). Pour permettre l'identification du bénéficiaire, celui-ci doit y inscrire, en tête ou en marge, le numéro de l'allocation dont il est titulaire. En cas de décès de son conjoint, l'allocation doit, sous peine des sanctions prévues par la loi, adresser, dans les huit jours qui suivent, un bulletin de décès (y indiquer en tête ou en marge le numéro de l'allocation) au service payeur.

Livraison des impositions d'avoine, d'orge et de sorgho

Les impositions d'avoine, d'orge et de sorgho de la récolte 1943 devront être livrées par les producteurs aux organismes stockeurs avant le 29 février 1944.

En cas d'impossibilité de livraison effective, les producteurs devront, avant la même date, avoir souscrit un engagement de livraison.

Jusqu'au 1^{er} juillet, les locataires sont maintenus dans leurs locaux

Le nouveau texte paru au J.O. maintient de plein droit, jusqu'au 1^{er} juillet, dans les locaux d'habitation qu'ils occupent les locataires de bonne foi qui n'ont aucune formalité à accomplir.

Obsèques

Dimanche ont été célébrées les obsèques de Mme Cazabonne, Vve de l'ancien vauquemestre du 7^e d'infanterie, et belle-mère de M. Mirabel, instituteur en retraite à Cahors.

Nous prions Mme et M. Mirabel et toute la famille de trouver ici l'expression de notre vive sympathie.

Société de pisciculture

La Commission administrative informe les sociétaires que l'Assemblée générale aura lieu le dimanche 13 février courant à 10 h. 1/2 très précises dans une salle de la Mairie de Cahors.

Ordre du jour : Compte-rendu moral et financier ; Renouvellement du Bureau ; Questions diverses.

EDEN

Mercredi 9, jeudi 10, samedi 12 février et dimanche 13 en soirée à 20 h. 30 (en raison du couvre-feu). Dimanche : 1^{re} matinée à 14 h. ; 2^e matinée à 16 h. 30, un film réaliste et puissant : LE VAL D'ENFER avec Ginette Leclerc, Gabriel Gabrio et Lucien Gallas. Complément et Actualités.

CAHORS

Duravel

Carnet rose. — Un gros garçon est né dans le jeune ménage Flaujac-Blayeton, complétant la joie que leur donne une belle fillette de deux ans. Il sera prénommé Jean-Claude. Vœux de prompt rétablissement pour la maman, de prospérité pour le bébé, et nos meilleurs compliments au papa et aux heureux grands-parents.

Montcuq

Nécrologie. — Jeudi matin, 3 février, ont eu lieu à l'église St-Hilaire, les obsèques du jeune Georges Bouchet, décédé à l'aube de sa vingtième année, après une très longue maladie. Le défunt était un jeune homme très sympathique, aussi un imposant cortège a suivi son cercueil.

Nous adressons à sa mère, Mme Vve Bouchet, à toute sa famille, l'expression renouvelée de nos bien vives et bien sincères condoléances.

Larroque-des-Arcs

Décès. — Nous avons appris avec regret le décès de Mme Brugaliers Marie, à l'âge de 80 ans, décédée aux Tuileries, ainsi que celui de Mme Laurence Costes, décédée au même lieu. Condoléances aux familles en deuil.

Saint-Laurent-Lolmie

Nous apprenons la mort du Capitaine aviateur Jacques THOUVENIN DE VILLARET, tombé pour la France le 30 octobre 1943, à l'âge de 29 ans. — Oflag IV A, Soest (Allemagne).
Floyras, St-Laurent-Lolmie (Lot).

Toujours froid aux pieds ? Améliorez votre circulation

C'est parce que votre sang circule mal que vous avez les extrémités froides, les jambes facilement engourdis, les chevilles enflées le soir, le visage congestionné. Prenez vingt Gouttes Florides aux repas, trois semaines par mois. Les Gouttes Florides font circuler le sang et vous vous trouvez certainement très bien de cette cure. 16 fr., 90 ttes phies. Existe aussi en comprimés, 16 fr., 30. Visa 846 P. 7932.

FIGEAC

Figéac

Sulfate de cuivre. — La réception à la Mairie continuera les 3, 10, 15, et 24 février, de 9 h. à 12 h. Les viticulteurs sont informés que les métaux cuivreux déposés seront rémunérés sur la base de 30 fr. le kilogramme et chaque kilogramme de cuivre livré donnera droit à 2 kilos de sulfate de cuivre.

Prudhomat

Livraison des tabacs. — Elle eut lieu le 4 courant à Souillac. Tous nos planteurs sont rentrés satisfaits. Malgré la sécheresse de l'été dernier, la récolte a été bien cotée.

Sousceyrac

Mariage. — Ces jours derniers a été célébré le mariage de Mlle Madeleine Verrier, du Bourg, avec M. Jean Boutin, gendarme. Nos compliments et vœux de bonheur.

Thémis

Accident. — En faisant sa ter des rochers, par la mine, Brunet Paul, propriétaire au Cossou, reçut dans les yeux et aux bras des éclats de fer. Transporté à Figéac, il reçut les soins nécessaires par son état et il est heureusement certain, aujourd'hui, que la vue du blessé n'est pas trop altérée et que ses blessures sont moins graves qu'on n'osait l'espérer.

Nos souhaits de prompt et complet guérison.

Nécrologie. — Décès, à Alviac, de Mme Maria Lescole, née Figéac, du Bourg, âgée de 66 ans. Ses obsèques ont eu lieu jeudi 3. A son mari, à ses enfants et petits-enfants, à toute la famille endeuillée, nous adressons nos bien sincères condoléances.

ETRANGE MARIAGE

par
CONCORDIA MERREL
N° 32

Il rit.
— Je me suis bien porté et je me porte bien. Le climat ne m'a pas éprouvé. Je n'étais pas mal logé. Les « boys » me soignaient suffisamment. Et puis quoi ?
Elle rit encore et jona la légèreté :
— Rien... Vos affaires ont-elles marché comme vous le vouliez ?
Elle était partagée entre la joie déclinante de le revoir et l'âpre chagrin d'avoir à lui révéler qui était Mme Kenyon. Quentin répondait :
— Mes affaires ont marché merveilleusement, comme je vous l'ai écrit. Je suis arrivé à temps pour empêcher Stedman de dépouiller ma pauvre maman et pour le mettre à la porte. Je ne suis pas habituellement sanguinaire, mais j'aurais aimé saisir le coquin.
Au souvenir de sa victoire, les yeux du jeune homme brillèrent. Honor riposta :
— Il le méritait d'être puni, ce coquin. Maintenant, tout est réparé ?
— Oui, j'ai mis à la place de Stedman un homme de toute confiance, dont je suis sûr et qui est très tra-

Saint-Céré

Trouvaille. — Lundi, jour de foire, Mme Ponchie, habitant quai des Récollets, a trouvé un coupon d'étoffe qu'elle tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Autobus St-Céré à Cahors. — Nos lecteurs apprendront avec plaisir que le service d'autobus de St-Céré à Labastide-Murat via Gramat et qui correspond à celui de Cahors a repris son service à partir du lundi 7 février, sauf les mardis et vendredis. Départ à 5 h. 30 chaque matin au garage Calméjane, avenue François-Maynard.

Société de pêche. — Répondant à une convocation personnelle, 60 pêcheurs alla ligne se sont réunis samedi dans la grande salle de la Mairie ; après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, on procéda au renouvellement du Bureau, sont élus : président, M. Jean Gabet ; secrétaire, M. Noël Valorie ; trésorier, M. Charles Segondy, banquier. L'assemblée émet le vœu que notre rivière, La Bave, soit classée en deuxième catégorie, ce qui permettrait la pêche de tous les poissons dont est peuplée notre poissonneuse rivière.

Carnet blanc. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Rose Caminade avec M. R. Gineste. Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Naissance. — Une petite fille est née chez Mme et M. Frauziol, rue Lascahanes, leur premier enfant. Nos sincères félicitations.

Nécrologie. — Décès à l'hôpital St-Jacques de M. Jean Delmas, cultivateur à Carennac, âgé de 95 ans. Nos condoléances à la famille.

Au Rex Cinéma. — Dimanche 13 février en matinée à 13 h. 45 et à 16 h. 15 et en soirée à 21 h., le film : « Les Mystères de Paris » avec Alexandre Rignault et Marcel Hermand, un bon Complément et Actualité.

Pharmacie de service. — Dimanche, le service pharmaceutique sera assuré par la pharmacie Gineste, place de la République.

Un teint de santé...

...c'est une peau nette, sans états congestifs, sans boutons ni rougeurs. Nous rappelons que les Sels Lorgan concourent à la santé de la peau et à la netteté du teint, en activant l'élimination des déchets par la foie et en exerçant une action dépurative sur le sang : 12 fr., 10 pour un litre de solution. Ttes phies. Visa 846 P. 4549.

GOURDON

Gourdon

Etat civil de janvier. — Naissances : Emmanuel Cazaly, avenue Pasteur ; Colette-Christianne Dumas, 12, avenue Gambetta ; Raymond Serra, avenue Pasteur ; Christian-Jean-Louis Fréjaville, 1, place du Roc ; Jean-Claude Boudou, à Coupiac ; Lucette-Irma-Doumer, avenue Pasteur ; Francis Galès, au Castelat ; Marie-Claire Aussel, avenue Pasteur ; Annie-Jacqueline-Germaine Dodard, avenue Pasteur ; René-Joseph Fourmond, avenue Pasteur ; Christine-Odette Riss, avenue Pasteur.

Mariage : Abel Fresquet, cultivateur, au Margès, et Marie-Eugénie Gatiagnol, cultivatrice, rue du Majou, à Gourdon.

Décès : Boudoire Fernande, 9 ans, à Résoulès ; Emile Pouzalgues, 77 ans, à Grimardet ; Lazare-Michel-Vincent Lafargues 55 ans, à Lestivinie-Gourdon ; Rosita Gonzalez, 18 mois, 11, rue de la République ; Cavarroc Louis, 71 ans, à Costeraste ; Besse Fernande, épouse Ambroise, 27 ans, avenue Pasteur ; Piazza Germaine, 75 ans, avenue Pasteur ; Dumas Marie, Vve Maris, 90 ans, à St-Romain ; Vignane André-Pierre, 2 jours, avenue Pasteur ; Lafargue Jean, 80 ans, boulevard Mainiol ; Traoucou Antonia-Delphine-Louise, 83 ans, avenue Pasteur.

vaillieur. J'ai attendu, pour repartir, d'avoir vu les choses en bonne voie.

— Alors, ce voyage a été heureux ?
— Tout à fait heureux.
Voir Quentin, être assise près de lui, le servir de nouveau, était pour Honor un enchantement. Elle l'écoutait à présent lui raconter son difficile voyage. Tout à coup, il s'arrêta, et demanda avec gentillesse :

— Et vous, Honor, comment vous êtes-vous portée pendant mon absence ? Savez-vous, petite misérable, que dans vos lettres vous ne m'avez presque jamais parlé de vous-même ?
— Vraiment ? Oh ! je croyais vous avoir écrit tout ce qui était susceptible de vous intéresser.

Il rit :
— Tout ? Vous rendez-vous compte que vos lettres qu'emplissaient des questions me touchant : « Comment allez-vous ? Les affaires marchent-elles bien ? Qu'avez-vous fait et vu ? » n'avaient que juste à la fin, comme un timide post-scriptum : « Moi, je vais très bien. » Pensiez-vous donc que c'était la seule chose qu'il me fallût savoir à votre sujet, bien que je fusse très content de l'apprendre ? Elle rougit, voulut répondre, ne répondit pas.

Il continua :
— Je m'étais imaginé que vous m'écrieriez des lettres pleines de vous-même : toutes les choses qui vous arriveraient, toutes celles que vous penseriez.

Elle n'eut pas le courage de le regarder pour lui répondre :
— Je... Je... simplement, je ne pouvais pas vous raconter tout ce qui m'arrivait, Quentin, de sorte que je

Saint-Germain-du-Bel-Air

Décès. — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Georges Bergougnoux, juge de paix en retraite, décédé à l'âge de 74 ans.

Homme très affable, il était très estimé et comptait de nombreuses sympathies. Ses obsèques ont été célébrées vendredi matin 4 courant au milieu d'une nombreuse assistance qui avait tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire du regretté disparu. Nous adressons à Mme Bergougnoux et à toute la famille nos sincères condoléances.

Gramat

Pour nos agriculteurs. — Nos agriculteurs sont avisés qu'il leur sera distribué deux kilos de sulfate de cuivre par kilo de cuivre livré. Les agriculteurs sont invités à livrer sans retard tout le cuivre disponible. Le cuivre ainsi livré leur sera payé à raison de 30 fr. le kg.

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Georges Salésses, demeurant à Toulouze, avec Mlle Marie-Louise Lelon, à Gramat. Sincères félicitations et vœux de bonheur aux futurs époux.

Martel

Garde des voies ferrées. — Les requêtes civiles qui ont assuré la garde des voies ferrées du 1^{er} au 5 décembre 1943 et ceux qui ont assuré la garde du passage à niveau 366 du 26 novembre au 31 décembre 1943 seront payés à la perception de Martel à partir du 9 février 1944.

Vous aimerez ce laxatif

Si vous avez besoin d'un laxatif, vous aimerez Vichybol, qui agit en même temps sur la foie et l'intestin. Un comprimé Vichybol le soir combat les fermentations et procure une bienfaisante évacuation matinale. Ni fatigue, ni coliques, 9 fr., 50 la boîte de Vichybol, ttes phies. Visa 846 P. 2884.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Jules ARBOUYS, les familles LAFONTAN, GALTIER, BALITRAND et LOUBIÈRES remercient les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jules ARBOUYS

REMERCIEMENTS

Madame Veuve LHERM, née CAZABONNE et ses enfants, de Figéac ; Monsieur et Madame MIRABEL, née CAZABONNE, de Cahors, et leur fils ; les familles THOURON, ROBERT, MERIC, LAPORTE, CAZABONNE et les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve CAZABONNE

Née THOURON

REMERCIEMENTS

et AVIS DE NEUVAINES
Le Docteur Pierre AYMES ; Mademoiselle Marguerite AYMES et leur mère. Les familles MAILLARD, BANDEL, BARREAU de St-Georges remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mademoiselle Marie MAILLARD et les prient d'assister au service de neuvaine qui aura lieu le vendredi 11 février à 9 h. 15 très précises en l'Eglise Cathédrale.

Réveil des bronchites

Aux bronchiteux, emphysémateux qui, en cette saison voient leur toux et leur oppression augmenter de violence, nous recommandons le Pulmoil. Pulmoil calme, assainit, décongestionne. Il empêche ou arrête les quintes, décolle les crachats et fait respirer. Demandez à votre pharmacien des comprimés Pulmoil, faciles à prendre dehors comme chez soi. 15 fr. la boîte. Visa 846 P. 8014.

PETITES ANNONCES

MACHINES A ECRIRE ET A CALCULER
Ventes, Achats, Echanges
Réparations, Révisions, Reconstructions
Fournitures

Pierre DODET

(25 ans de spécialisation)
31, rue du Maréchal-Pétain, 31
à SAINT-CERE (Lot). — Tél. 87

A vendre BILLARDS RUSSES et JAPONAIS. S'adresser : Desprats Jean, ébéniste, Cazes-Mondenard (T.-et-G.).

Perdu FOULARD rayonne, bleu, avec impression rouge, rue Fondue-Haute. Prière de le rapporter au Bureau du Journal. Récompense.

Apprenti BOURRELIER demandé. S'adresser à l'Office dép. du Travail, 2, rue St-Maurice, Cahors. (Visa n° 451).

Ouvrier COIFFEUR hommes demandé pour Cahors. S'adresser Office du Travail qui transmettra. (Visa n° 454).

Recherchons PIQUETS toutes essences, 1 m. à 3 m. 50 longueur, 6 cm. diamètre minimum. Lettre de voiture assurée. Soumettre offres précises à S.E.C.O., boîte postale 64, Tours.

POUR VOS PNEUS DE VELO UN SEUL SPECIALISTE

P. LE PETIT

18, rue Hébrard, Cahors
Réparation Vulcanisation
REMISE A NEUF
TRAVAIL SOIGNE, LIVRAISON PLUS RAPIDE
Achat au plus haut cours
de pneus vélos usagés

Cherchons REPRESENTANT pour vente Bouillie Cupro-arsenicale, traitement vignes, arbres fruitiers, pommes de terre. S'adresser à l'Office Dép. du Travail, 2, rue St-Maurice, qui transmettra. (Visa n° 440).

Serions acheteur ANE de bonne qualité, de préférence anesse, taille environ 1 m. 15. S'adresser : Jarrige, 49, Bd Gambetta, Cahors.

Perdu PETIT GHAT 10 mois, beige roux rayé, le 27 janvier. Aviser : Dumont, rue Donadieu, Cahors. Bonne récompense.

Perdu samedi 5 février entre Lauzès et Cahors UN PARDESSUS GRIS avec une paire de gants dans les poches. Prière de le rapporter, contre récompense, à M. Gary, Allée des Soupirs, Cahors.

ETUDE DE M^e Jean FABRE
licencié en droit
notaire à Cahors (Lot)

Suivant acte reçu par M^e Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le vingt-neuf janvier mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Cahors (A.C.) le deux février 1944 volume 787, folio 44, numéro 259, Monsieur Raymond LE MENN, gérant de la société à responsabilité limitée « Comptoir Quercinois des Sous-Produits Forestiers » au capital de 50.000 francs, dont le siège social est à Cahors, villa Paul, route de Paris, a déposé aux minutes de M^e FABRE la copie sur timbre de la délibération des associés de ladite Société tenue au siège social le quinze décembre mil neuf cent quarante-trois et aux termes de laquelle l'article 4 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

Nouvel article IV : Le siège social est à Vers (Lot).

Deux expéditions des présentes ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors le cinq février mil neuf cent quarante quatre. — Pour avis : Jean FABRE.

ETUDE DE M^e Louis BROUËL
Notaire à Cazals (Lot)

AVIS RECTIFICATIF

Vente fonds de commerce, premier avis : BAZILLOU-BELMON. L'entrée en jouissance a été fixée au 20 février 1944 et non au 20 janvier 1944, porté par erreur.
Imp. COUËLIANT. Le Co-gérant : PARAZINES
U.O. 4020. — 8-2-44

DÉPARTEMENT DU LOT VILLE DE CAHORS ÉLARGISSEMENT

DE LA RUE JOACHIM MURAT Publicité des cessions amiables à titre d'utilité publique

Le maire de la ville de Cahors donne avis :

1^o Que suivant acte administratif en date du 21 décembre 1943 portant la mention : « Enregistré gratis à Cahors le 5 janvier 1944, volume 787, folio 25, numéro 151, signé : Illisible » : Les époux BOUZERAND Jean, propriétaires, demeurant à Cahors, ont cédé, à titre d'utilité publique, à la commune de Cahors :

Une parcelle portée au cadastre sous le n° 2688 P., section N, lieu dit « Les Cadourques », en nature de jardin d'une superficie de un are dix-huit centiares, comportant un petit bâtiment en pierre de 3 mètres, 50 sur 3 mètres, nécessaire à l'élargissement de la rue Joachim Murat.

Cette cession a été consentie moyennant le prix forfaitaire de onze mille cinq cents francs en principal payable aussitôt après l'accomplissement des formalités hypothécaires.

2^o Que suivant acte administratif en date du 21 décembre 1943 portant la mention : « Enregistré gratis à Cahors le 5 janvier 1944, volume 787, folio 25, n° 149, signé : Illisible » :

Les consorts BRIS, propriétaires, demeurant à Cahors, ont cédé à titre d'utilité publique, à la ville de Cahors :

Une parcelle portée au cadastre sous le n° 2689 P., section N, lieu dit : « rue des Chanonnes », en nature de jardin, d'une superficie de treize centiares, nécessaire à l'élargissement de la rue Joachim Murat.

Cette cession a été consentie moyennant le prix forfaitaire de mille cinq cents francs en principal, payable aussitôt après l'accomplissement des formalités hypothécaires.

3^o Que suivant acte administratif en date du 21 décembre 1943 portant la mention : « Enregistré gratis à Cahors le 5 janvier 1944, volume 787, folio 25, n° 150, signé : Illisible » :

Monsieur BOUTOT Eloi-Adolphe, industriel demeurant à Cahors, 20, avenue Jean-Jaurès, propriétaire de divers bâtiments à usage industriel installés sur une parcelle de terrain appartenant aux héritiers LASERRE à Cahors, a autorisé, à titre d'utilité publique, la ville de Cahors à opérer la réduction de la surface de ses hangars dans la proportion des emprises nouvelles de la rue Joachim Murat, emprises correspondant à une surface couverte de cinquante deux mètres carrés.

Cette cession a été consentie moyennant le prix forfaitaire de quarante mille francs en principal, payable aussitôt après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

Cette publication est faite afin que les personnes ayant des privilèges et hypothèques sur les immeubles cédés, et généralement toutes personnes intéressées aient à faire valoir leurs droits, conformément aux prescriptions du décret du 8 août 1935.

Cahors le 2 février 1944. Pour le maire, l'Adjoint aux T.P. : M. COLOMB.

ETUDE DE M^e BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en Droit, Notaire à Cahors
Deuxième insertion

Suivant acte passé devant M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors, le six janvier mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Cahors le sept janvier mil neuf cent quarante-quatre, volume 787, folio 27, n° 163 :

Monsieur DELGAL Antoine, boucher, et dame Delphine-Marie-Bertrande MILHAS, mariés, demeurant à Cahors, 24, rue Brives,

ont fait donation par préciput et hors part à Monsieur Fernand-Henri DELGAL, boucher, époux de dame Rose-Marthe MIQUEL, demeurant à Cahors, 24, rue Brives ;

D'un fonds de commerce de boucherie-expédition et marchand de bestiaux, exploité à Cahors, 24, rue Brives, ensemble : l'enseigne, la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés, le droit au bail des locaux où le commerce est exercé, la carte professionnelle, le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation.

Domicile est élu, pour les oppositions, en l'étude de M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente donation a été donné dans le Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce, le 29 janvier 1944.

Les oppositions devront être faites, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la présente insertion, au domicile élu par les parties, à Cahors, chez M^e BOUYSSOU, notaire.

Pour deuxième insertion. Signé : Bouyssou, notaire.

Ses yeux se remplirent de larmes. Quentin se pencha sur elle avec une expression toute nouvelle de tendresse :

— Ma pauvre petite... Je suis fâché. Je ne pensais pas vous causer du chagrin. C'était dans votre intérêt, ce que je vous ai écrit. Je vous assure que ce n'était que dans votre intérêt.

Honor leva les yeux, saisit le revers de la jaquette de son mari et prononça avec angoisse :

— J'ai quelque chose de terrible à vous avouer, mais il ne s'agit pas de l'homme... que j'aime...

Il y eut comme de la détresse dans le cri de Quentin :

— Honor !

— C'est vrai, Quentin, tout à fait vrai, croyez-moi... mon bien cher... Je fais toujours ce que vous me demandez de faire, toujours, toujours... Il ne s'agit pas de l'homme que j'aime.

Elle avait lâché le revers de la jaquette. Quentin restait penché :

— Parlez-moi de cet homme, Honor !

— Je ne le peux pas...

— Est-ce qu'il est venu pour brouiller les choses entre vous et moi ?

— Oh ! non... D'ailleurs il ne pourra jamais se mettre entre nous... Nous resterons toujours, vous et moi, les excellents camarades que nous sommes.

Redressé, raidi, il s'éloigna en disant d'un ton ambigu :

(à suivre).